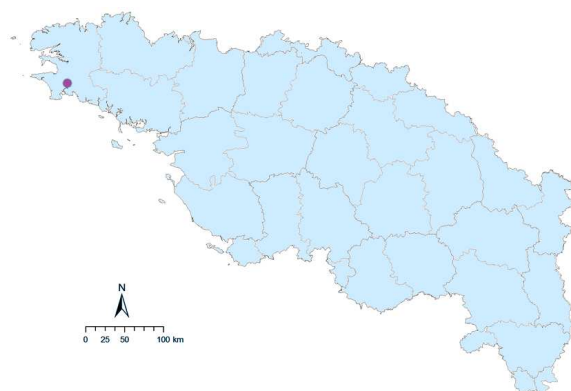


Collectivité : Quimper Commune

Département : Finistère
Population : 66 911 habitants

Visite effectuée le 18 septembre 2013, en présence de :

Carole GADRAS, Ingénieur en charge du service Eau Assainissement
cgadras@quimper.fr
02 98 98 89 89



Historique

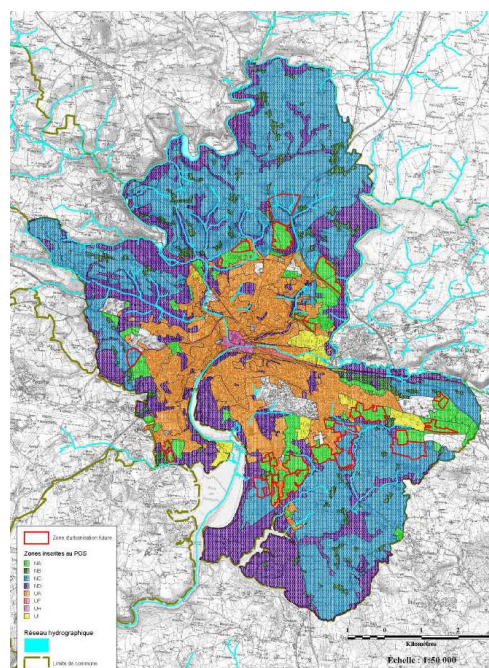
Depuis de nombreuses années, le Plan d'occupation des sols imposait la gestion des eaux pluviales à la parcelle, mais sa mise en œuvre n'était pas toujours effective. La Ville de Quimper, envisageant l'extension de l'urbanisation sur plusieurs secteurs de la commune, a lancé une étude de zonage pluvial afin de déterminer les mesures de gestion pluviale à mettre en place. Le SDAGE, préconisant une gestion décennale avec rejet à débit limité de 3L/s/ha, la commune a suivi cette prescription en développant la gestion intégrée des eaux pluviales avec un recours aux techniques alternatives.



Objectifs et « idées phares » de la collectivité

Sur la commune, la gestion des eaux pluviales est basée, dans la mesure du possible sur un principe de 0 rejet. Sur tous les projets d'aménagement, la limitation de débit pour un rejet sur le réseau est fixée à 3L/s/ha. Il y a une vérification de la conception et du dimensionnement lors de la réalisation des études, avant le lancement des travaux. Les techniques utilisées sont généralement les noues et les bassins tampons.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle est systématiquement imposée. La solution technique est la collecte des eaux de toiture vers un puisard qui sert de dispositif de stockage et d'infiltration. Lors du dépôt du Permis de Construire, le VISA est obtenu si le puits d'infiltration est indiqué avec la localisation de la surface exceptionnelle



Les leviers mis en œuvre

La gestion intégrée des eaux pluviales est depuis longtemps mentionnée dans le POS mais les dispositions n'étaient pas forcément appliquées. Le SDAGE a permis de donner un cadre à la politique à mettre en œuvre qui s'est ensuite traduite par l'intégration de mesures de gestion intégrée des eaux pluviales dans le cahier de prescriptions destiné aux aménageurs. Une étude sur de zonage pluvial a été réalisée et a permis de montrer l'intérêt de contrôler l'urbanisation pour éviter une forte augmentation des débits de pointe susceptible de conduire à des dysfonctionnements des dispositifs hydrauliques. Des solutions ont été préconisées et consistent à la fois à créer des dispositifs de rétention à l'aval des bassins versants mais aussi à gérer les eaux à la source par une gestion à la parcelle. La création du PLU accompagnée de la mise en œuvre du zonage pluvial, vont permettre la mise à jour des différentes zones urbaines et des réglementations en matière de gestion pluviale qui y sont appliquées.

Le bassin à ciel ouvert de la Route de Brest : un ouvrage de rétention classique mais un mode d'entretien original

Ce bassin de rétention a pour objectif de stocker et tamponner les eaux pour de fortes pluviométries. Il permet à la fois l'infiltration et la décantation avant rejet à l'exutoire. Ce bassin a par ailleurs une vocation paysagère, et a été réhabilité en lieu de promenade. Au-delà de cette intéressante multifonctionnalité du site, l'originalité est liée au fait que la commune expérimente l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts. Des chèvres et des vaches seront ainsi déployées sur le site ce qui permettra d'assurer un entretien naturel, moins coûteux et contribuer ainsi à la préservation de la biodiversité. Ce procédé d'entretien fait l'objet d'une communication spécifique de la commune qui en profite également pour rappeler l'intérêt de la mise en œuvre de tels ouvrages.



Ici se trouve un bassin de rétention

Un bassin de rétention est un ouvrage dont le rôle principal est de stocker les volumes d'eau excédentaires provenant des épisodes de fortes pluviométries (orage) ou de pluie continue. Autrement appelés bassins d'orage, ces équipements peuvent avoir une capacité de stockage allant jusqu'à 20 000 m³. Dans le cadre de la ville de Quimper, ces bassins s'inscrivent dans un programme de lutte contre les inondations.

Des vaches et des chèvres au service de la collectivité

Afin d'entretenir ces bassins de rétention, la ville de Quimper a fait le choix d'un procédé écologique, encore appelé l'éco-pâturage : des chèvres et des vaches ont ainsi pris leur quartier pour quelques semaines afin d'assurer l'élagage du site. Un dispositif qui répond pleinement aux objectifs de développement durable fixés par la Ville.

Ce mode de gestion naturel permet un entretien du milieu et présente de nombreux atouts : le cheptel remplace les engins mécaniques, n'émet pas de nuisances sonores, nécessite peu d'entretien et offre à la faune présente un temps d'adaptation face à ce changement. Ces espaces consomment beaucoup d'herbes, d'écorces, de ronces et d'autres lierres et peuvent intervenir de manière efficace sur des parcelles difficiles d'accès. Non polluants et écologiquement idéaux, ces animaux présentent de nombreux avantages en plus d'un spectacle possible pour les promeneurs et les automobilistes.

C'est la société **Darved & Co**, située à Rospendren, qui a été missionnée par la Ville pour réaliser cette mission.

Ces chèvres alpines et ces vaches écossaises (Highland Cattle) seront déployées sur le site afin d'assurer leur entretien et contribuer ainsi à la préservation de la biodiversité.

VILLE DE QUIMPER

Conclusion

La commune de Quimper a depuis de nombreuses années intégré des mesures favorisant la mise en œuvre des techniques alternatives dans ses documents d'urbanisme. Ces mesures, préconisées par le SDAGE puis les études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du zonage pluvial, ont permis de renforcer la réglementation. Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, le zonage pluvial permettra de mieux cibler les réglementations à appliquer par zone.

Les freins identifiés par la commune concernant la mise en œuvre de techniques alternatives, l'emprise foncière nécessaire et les coûts d'entretien. Des solutions originales telles que celles mises en œuvre pour le bassin de la route de Brest permettent d'avoir une multifonctionnalité du site favorable aux loisirs et à l'intégration paysagère ainsi qu'un entretien à moindre coût avec de forts avantages environnementaux.